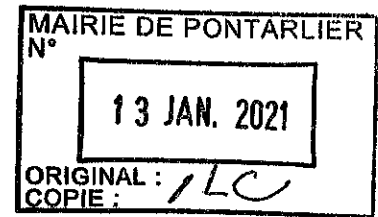


  
**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- N°0 pour affichage
- Copie ADS pour mise à jour SIG  
et à annexer au PLU  
de Pontarlier
- Copie Urdivaud pour mise en compte  
dans PLU

**Direction départementale  
des territoires du Doubs**



*N. Le Maire  
D. Chauvin  
DGS*

Monsieur le Maire  
de la ville de PONTARLIER

*par mail*

**OBJET :** Mise à jour du PLU  
**P.J. :** 1 projet d'arrêté  
1 fiche géorisques

Besançon, le 12.01.2021

Votre commune est concernée par l'arrêté du 17 septembre 2020 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire du département du Doubs.

Je sou mets à votre signature le projet d'arrêté municipal concernant la mise à jour du plan local d'urbanisme de votre commune.

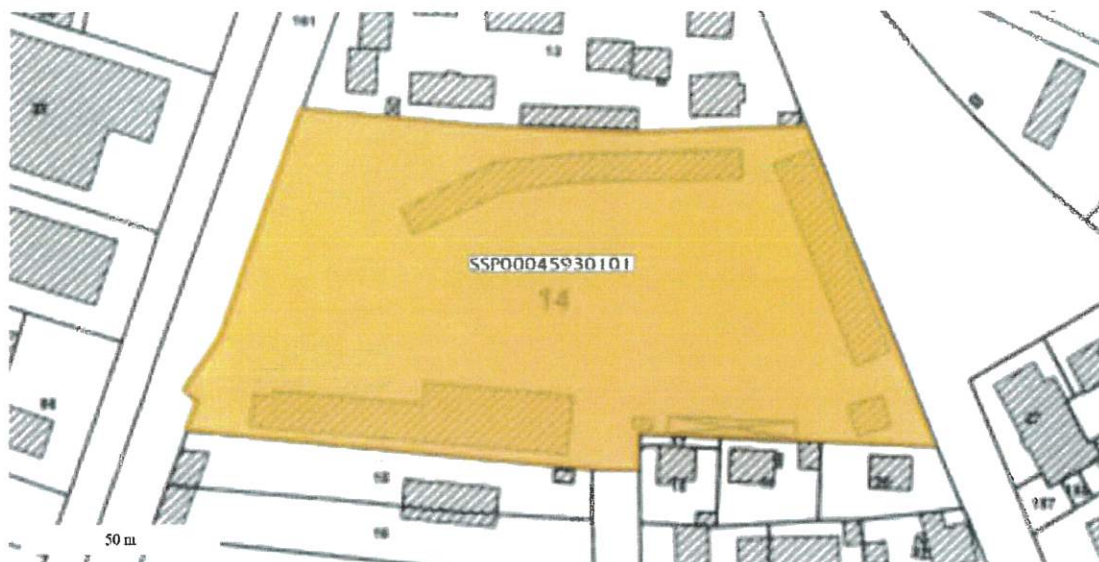
Cet arrêté qui répond aux dispositions de l'article R 153.18 du code de l'urbanisme devra, après avoir été signé et complété par vos soins, faire l'objet :

- d'un affichage pendant un mois en mairie ;
- d'une notification à l'autorité préfectorale.

Après visa par l'autorité préfectorale, cet arrêté vous sera retourné et vous devrez le joindre à votre document d'urbanisme actuellement applicable.

La responsable de l'unité planification,

  
Stéphanie HENRICOLAS



Périmètre de la classification  
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : SSP00045930101

Coordonnées du centroïde : 706 474,8 ; 5 927 625,5 (Web Mercator Sphérique (EPSG:3857))

Superficie estimée : 31 022 m<sup>2</sup>

1 Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))

3 Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont issues de la base de données BASOL (avant 2020) ou la base de données SIS s'ils n'étaient pas répertoriés dans BASOL.

4 Il convient également de lire la description ci-dessus, des polluants pouvant y être mentionnés

## Fiche Détaillée

### Description du site

Nom : THEVENIN DUCROT  
Adresse : 67 RUE DE BESANCON GRANDS LONGS TRAITS  
Commune principale : 25462 PONTARLIER  
Code - Libellé NAF : D13 - Dépôts de pétrole, produits dérivés ou gaz naturel  
Plus d'infos sur le site : <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/FRC2502026>

### Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

#### Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00045930101

Ancien identifiant SIS : 25SIS06915

Description : 1 Le site de 14 319 m<sup>2</sup> est implanté au nord-ouest de la commune de Pontarlier et est enclavé entre une zone pavillonnaire et une zone artisanale en centre urbain.  
Avant l'arrêt en 2002 de son activité de dépôt d'hydrocarbures, le site accueillait, en réservoirs aériens, un stockage de fioul domestique et de gazole d'une capacité de 4915 m<sup>3</sup>.  
Le site est implanté au droit d'une nappe phréatique utilisée pour des usages d'eau potable à 1200 m à l'ouest du site.

Les études réalisées fin 1999 à la demande de l'administration ont mis en évidence la contamination aux hydrocarbures des eaux souterraines sous-jacentes et de plusieurs zones présentant une faible pollution de sol.

Depuis :

- un arrêté préfectoral pris le 11 septembre 2000 prescrit la surveillance des eaux souterraines par trois ouvrages, à fréquence semestrielle ;
- dans le cadre de la cessation d'activité du dépôt, l'exploitant a procédé au démantèlement complet de toutes les cuves et de toutes les installations de distribution, après nettoyage et dégazage.

L'état du site est compatible avec l'usage de « bureaux administratifs » actuels.

### Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour : 28/10/2020

Description : 3 S'agissant d'un dépôt d'hydrocarbures, les risques de pollution de sol présentés par ce type d'établissement sont essentiellement le fait de déversements accidentels ou chroniques.

Le site est implanté au droit d'une nappe phréatique utilisée pour des usages d'eau potable à 1200m à l'ouest du site.

A la demande de l'administration, une étude simplifiée des risques de pollution des sols a été conduite fin d'année 1999. Le rapport remis par l'exploitant met en exergue plusieurs zones présentant une faible pollution de sol par des hydrocarbures. Les analyses conduites en eaux souterraines ont montré que la nappe phréatique au droit du site est contaminée par des hydrocarbures mais avec des valeurs plus importantes en amont qu'en aval, ce qui laisse supposer une pollution généralisée de cette nappe, dont le rapport avec le site n'est pas établi.

Aux fins de confirmer ce diagnostic initial, un arrêté préfectoral en date du 11/09/2000 impose une surveillance des eaux de nappe à partir de 3 ouvrages de prélèvements et un contrôle semestriel.

Dans le cadre de la cessation d'activité du dépôt, l'exploitant a procédé au démantèlement complet de toutes ses cuves et de toutes ses installations de distribution après nettoyage et dégazage.

La surveillance des eaux souterraines montre une situation qui reste stable en 2007, d'où une certaine stabilisation de la pollution en hydrocarbures totaux en dessous des limites de détection. Cependant, les analyses effectuées lors des campagnes de 2003 à 2006 ont montré régulièrement perturbées (PZ à sec, présence de boues).

L'exploitant a fait la demande de suspendre la surveillance de la qualité des eaux souterraines en raison des bons résultats obtenus. L'inspection a demandé en 2011 une nouvelle campagne d'analyses des hydrocarbures totaux sur les 3 piézomètres du site en assurant qu'ils soient tous en eau, étant donné le manque de données sur les dernières années. Si celle-ci s'avère positive une suspension de la surveillance pourra être envisagée. A noter qu'en vertu de l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2000, la surveillance des eaux souterraines ne peut être levée qu'après validation du CODERST, Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

Un examen serait à conduire en cas de changement d'usage du site.

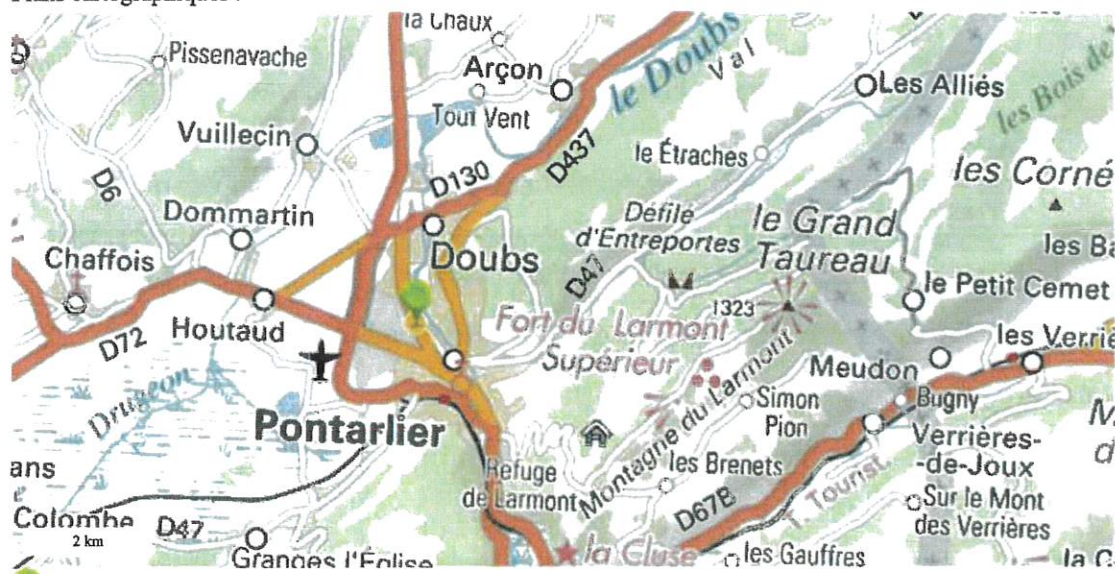
Polluant(s) suspecté(s) ou suivi(s) : [4](#) Hydrocarbures et indices liés

## Géolocalisation

### Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
PONTARLIER		AZ	14	

Plans cartographiques :



● Centroïde de la classification  
Cartes IGN - IGN

Identifiant : SSP00045930101

**ARRETE N°**

**EN DATE DU :**

**PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA VILLE DE PONTARLIER**

Le Maire,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R151-53 et R.153.18 ;

VU le Code de l'environnement notamment l'article R125-46 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 2019 approuvant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2020 portant création des secteurs d'informations sur les sols (SIS) sur le territoire du département du Doubs.

VU les plans et documents ci-annexés.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Pontarlier est mis à jour à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2 :**

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie, à la préfecture du Doubs et à la direction départementale des Territoires.

**ARTICLE 3 :**

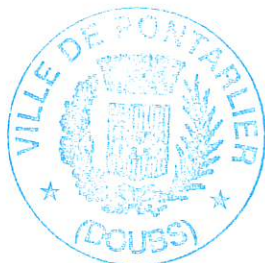
Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Préfet du Doubs

Monsieur le directeur départemental des Territoires



**LE MAIRE,**

**Le Maire,**

**Patrick GENRE**